Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaud suspend toutes les recherches de gaz de schiste sur le territoire cantonal

Le Conseil d'Etat a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre toutes les autorisations de recherches de gaz de schiste dans le canton. Le Département de la sécurité et de l'environnement rejette une demande de recherche en surface, présentée par une société américano-suisse. Le Gouvernement estime qu'en l'état actuel, les conditions cadres d'une éventuelle exploitation et ses conséquences ne sont pas assez claires pour permettre la poursuite des recherches dans ce domaine.

Une société americano-suisse domiciliée à Zoug, a déposé en 2010 une demande d'autorisation pour une exploration en surface de gaz de schiste auprès du Service des eaux, sols et assainissement. Elle souhaitait effectuer des recherches dans les régions de Lausanne, Morges, Nyon et Broye-Vully. Par le passé, plusieurs autres sociétés ont bénéficié de permis d'exploration d'hydrocarbures sur le territoire cantonal, même si le gaz de schiste n'était pas toujours directement évoqué.

Le Conseil d'Etat a discuté des conséquences de l'éventuelle découverte et de l'exploitation de gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire cantonal. Il est parvenu à la conclusion que la poursuite de la recherche de gaz de schiste n'était pas opportune. D'une part, ces efforts vont à l'encontre de la politique énergétique du Conseil d'Etat, visant à favoriser les énergies renouvelables. D'autre part, les conséquences environnementales de l'exploitation des gaz de schiste suscitent actuellement de vives controverses. Enfin, il n'existe aucun cadre clair au plan fédéral pour l'exploitation de ce genre de gisements de gaz. La prospection de ressources dites conventionnelles (réserves de pétrole et de gaz naturel sous pression) n'est pas affectée par cette décision.

Le Conseil d'Etat a donc décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'octroi de nouveaux permis dans ce domaine. La société concernée a été informée qu'elle allait recevoir un avis négatif.

Dans le cadre de sa réponse à l'interpellation du député Vassilis Venizelos, qui demandait des informations sur les projets de prospection dans le domaine des gaz de schiste dans le canton, le Conseil d'Etat présente un tour d'horizon des recherches engagées dans le canton à ce stade. Il fait aussi brièvement le point sur l'état des connaissances technologiques et environnementales dans le domaine de l'exploitation des gaz de schiste et les problèmes que pose leur extraction.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 septembre 2011

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 Jean-Michel Zellweger, Services des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 35

TÉLÉCHARGEMENT(S)

Gaz de schiste -- reponse interpellation Venizelos